



Offre d'emploi

Travailleur journalier

Tu désires mettre à profit tes compétences et ton savoir-faire au service des citoyens? La municipalité est à la recherche d'une personne pour travailler au sein de ses infrastructures et son réseau routier.

Critères d'emploi

- Salaire horaire à discuter et réévaluation à la suite de la période probatoire de 3 mois;
- Un horaire de travail de 40 heures semaine lors de la période estivale de mai à octobre chaque année, et un horaire variable, en fonction des besoins et des disponibilités, pour le reste de l'année;
- Possibilité de formation pour ton travail et le développement de tes compétences.

La fonction

L'employé(e) sera responsable de la voirie municipale et les infrastructures de la municipalité: dans ces travaux sur le réseau routier local, tu réaliseras des activités d'entretien et de réparation reliés au réseau routier desservi par la municipalité.

Pour les infrastructures, tu auras à réaliser des travaux d'entretien, de réparations mineures sur les différents sites de la municipalité et de conciergerie à l'occasion (gazon, peinture, entretien de sentiers, etc.).

Qualités et formations recherchées

- Être autonome et débrouillard, être à l'aise à travailler en proximité avec les citoyens;
- Travailler de façon sécuritaire et consciencieuse;
- Si tu détiens un diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent, la carte de « Santé et sécurité au travail » (un atout), un permis de conduire de classe 5.

*Tu dois posséder une camionnette ou un véhicule capable de tirer une remorque.

Tu as de l'intérêt pour ce secteur : nous attendons ta candidature!

Pour postuler

Envoie ta candidature d'ici le **29 mai 2025 16h**.

- **Courriel** : dg@saintandrederestigouche.com
- **En personne** : 163, route Principale, Saint-André-de-Restigouche

Pour plus d'informations

Lise Labrie, directrice générale et greffière trésorière

Lun. au mer. : 9h à 16h / Jeu. : 12h à 18h

418 865-2234

La municipalité de Saint-André-de-Restigouche souscrit aux principes d'égalité en emploi et invite les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. L'évaluation comparative des études émise par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est exigée pour les diplômes obtenus hors du Québec.